



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 mai 2011

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 mai 2011 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	conseiller	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)
Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 mars 2011
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Loyer du Nettoyeur – X-Trem Propre
 - 4.2.2 Internet haute vitesse
 - 4.2.3 Les Phénix de l'environnement - Édition 2011

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Poste de la Sûreté du Québec
 - 5.3.1 Achat d'arbres de remplacement
 - 5.3.2 Entretien paysager
- 5.4 Entretien paysager des végétaux de la MRC
- 5.5 Réservoir d'huile
- 5.6 Estimé des dépenses au 31 décembre 2011
- 5.7 État comparatif – 30 avril
- 5.8 Achat de papier regroupé
- 5.9 Achat de fournitures – Capsules loisirs



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.10 Achat de logiciel
- 5.11 Travaux de cours d'eau – Règlement 2-265
- 5.12 Poste de la SQ
 - 5.12.1 Surveillance d'alarme
 - 5.12.2 Assurances - Renouvellement
- 5.13 Surplus

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Demande de renonciation au délai de 30 jours accordé par la CPTAQ – Parc médiéval à Waterville
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.23
- 6.3 COGESAF – Demande de rencontre
- 6.4 Projet de bassins versants – Fonds de développement régional de la CRÉ-Estrie
 - 6.4.1 Dépôt du projet à la CRÉ-Estrie et autorisation à signature
 - 6.4.2 Autorisation de transmettre le projet aux ministères
- 6.5 Travaux de cours d'eau
 - 6.5.1 Cours d'eau - Ruisseau Wells traversant les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du Canton de Hereford – East Hereford
 - 6.5.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.5.2 Cours d'eau - Ruisseau Lambert traversant le lot 3C-P du rang VI du Canton de Hereford – East Hereford
 - 6.5.2.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.2.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.5.3 Cours d'eau – Rivière Hall traversant les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford – East Hereford
 - 6.5.3.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.3.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.3.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.3.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.5.4 Cours d'eau – Rivière Coaticook traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec – Compton
 - 6.5.4.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.4.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.4.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.4.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.5.5 Cours d'eau – Rivière Coaticook traversant le lot 1 802 711 du cadastre du Québec - Compton
 - 6.5.5.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.5.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.5.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.5.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 7.2 Règlement relatif au Ruisseau Wells traversant les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du cadastre du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.3 Règlement relatif au Ruisseau Lambert traversant le lot 3C-P du rang VI du cadastre du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.4 Règlement relatif à la Rivière Hall traversant les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.5 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.6 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement modifiant le règlement 6-23 concernant le Schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Pacte rural
 - 9.1.1 Second appel de projets – Date limite
 - 9.1.2 Bilan
 - 9.1.3 Suivi de certains projets
 - 9.1.3.1 Restauration de la tour d'eau – Waterville
 - 9.1.3.2 Église Baptiste de Barnston – Coaticook
 - 9.1.3.3 Centre d'action bénévole - Coaticook
- 9.2 Désignation de l'organisme – Tournoi de golf régional de la SQ



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.3 Action Saint-François – Aide financière
- 9.4 Mutuelle de prévention Accisst Inc. – Contrat de services
- 9.5 Inauguration du second tronçon de la Voie des Pionniers
- 9.6 Programme d'aide financière ALISÉ de Recyc-Québec – Suite des bandes dessinées
- 9.7 Gestion contractuelle – Appel d'offres
 - 9.7.1 Échantillonnage de cours d'eau
 - 9.7.2 Plan directeur – Propriété de Tillotson
- 9.8 Cueillette des bacs bleus
- 9.9 Bassinette et Layette et Ressourcerie

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 16 mai 2011
- 10.2 Compte rendu du Comité de gestion de l'eau du 17 mai 2011
- 10.3 Compte rendu du Comité aménagement du 16 mai 2011
- 10.4 Compte rendu du Comité de diversification du 17 mai 2011

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 16 mai 2011
 - 11.1.1 Appui à la Ville de Amqui – Véritable politique de décentralisation au Québec
 - 11.1.2 Appui à la MRC d'Argenteuil – Financement des plans d'aménagement forestier
- 11.2 Comité de gestion de l'eau du 17 mai 2011
 - 11.2.1 Demandes au fonds de cours d'eau
 - 11.2.2 Modification du Schéma d'aménagement révisé
 - 11.2.3 Échantillonnage
- 11.3 Comité aménagement du 16 mai 2011
 - 11.3.1 Modification du Schéma d'aménagement révisé
 - 11.3.2 Périmètre urbain - Rappel
- 11.4 Comité de diversification du 17 mai 2011
 - 11.4.1 Centre de relève et de développement des entreprises
 - 11.4.2 Plan de développement du Mont Hereford – Propriété Tillotson
 - 11.4.3 Centre de développement des entreprises de transformation agroalimentaire

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Postes affichés au Salon de l'emploi
 - 13.4.2 Passage du Défi des Cantons-de-l'Est - 10 septembre 2011
 - 13.4.3 Invitation – Programme conciliation études-travail
 - 13.4.4 Bulletin De l'Aîné au P'tit dernier
 - 13.4.5 Nourrir l'Avenir d'un Enfant – Club Lions de Coaticook Inc.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h31 par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. La directrice générale, Sylvie Harvey et le directeur de l'aménagement, Hughes Ménard sont présents. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Carol-Guillaume Gagné est également présent afin de présenter une demande de délai pour la réalisation du projet de restauration de l'Église Baptiste de Barnston et une demande de fusion des dossiers du Centre d'action bénévole tous dans le cadre du Pacte rural.

CM2011-05-136

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2011-05-137

4.1.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2011

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 avril 2011 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 avril 2011, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 LOYER DU NETTOYEUR – X-TREM PROPRE

Aux termes de la résolution CM2010-05-167, le conseil de la MRC de Coaticook a demandé qu'un avis par courrier recommandé soit envoyé à X-Trem Propre ML Inc. à chaque début de mois pour lui signifier son retard et les arrérages de loyers afin qu'il régularise sa situation. Une lettre fut donc envoyée le 2 mai dernier. Il accusait un retard de plus de 8 mois. Le bail avec le nouvel acheteur est signé. La transaction devrait être officialisée le 24 mai chez le notaire.

4.2.2 INTERNET HAUTE VITESSE

Les cellules de Stanstead-Est et Saint-Herménégilde seront alimentées en électricité sous peu et donc fonctionnelles. L'échéancier des travaux de la phase 3 (installation de 4 antennes au pylône existant) au sommet du Mont Hereford devrait être livré par GENIVAR au cours des prochains jours. Xittel Télécommunications procèdera à une campagne de marketing plus agressive au cours des prochaines semaines.

4.2.3 LES PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT – ÉDITION 2011

Les Phénix de l'environnement sont l'occasion de faire reconnaître des actions remarquables en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable. La candidature de la MRC fut retenue dans la catégorie «organisation publique» pour le projet de cueillette de plastiques agricoles. La candidature de la Ressourcerie dans la catégorie «organisme sans but lucratif» ne fut pas retenue pour le projet de bandes dessinées. Les prix seront remis le 9 juin à l'Assemblée nationale. Seulement 2 personnes peuvent représenter la MRC. Monsieur Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles et Madame Monique Clément, Chargée de projet – matières résiduelles représenteront la MRC à cet effet.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 198 784,69 \$ payés au 18 mai 2011 et ce, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2011-05-138

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 11 100,45 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, pour un montant de 11 100,45 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La directrice générale dépose les rapports de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2011, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CM2011-05-139

5.3.1 ACHAT D'ARBRES DE REMPLACEMENT

ATTENDU que certains arbres du poste de la Sûreté du Québec doivent être remplacés ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une soumission des Entreprises Christian Marcoux à cet effet et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter l'offre des Entreprises Christian Marcoux, telle que présentée pour le remplacement de certains arbres au poste de la Sûreté du Québec ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 875 \$ relatif aux frais de participation dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement suite à la plantation desdits arbres.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-05-140

5.3.2 ENTRETIEN PAYSAGER

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte une soumission des Entreprises Christian Marcoux pour les végétaux pour les plates-bandes du poste de police de la MRC de Coaticook et en font leur comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que la soumission prévoit également l'entretien annuel de tous les végétaux sur le terrain ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < de confier le mandat aux Entreprises Christian Marcoux de procéder à l'aménagement et l'entretien des plates-bandes du poste de la Sûreté du Québec sur la base de leur soumission pour un montant de 550 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximum de 500 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des honoraires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-05-141

5.4 ENTRETIEN PAYSAGER DES VÉGÉTAUX DE LA MRC

ATTENDU que suite à la réfection du trottoir de la façade du centre administratif de la MRC, il fut proposé d'y aménager une plate-bande de vivaces ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte une soumission des Entreprises Christian Marcoux de Coaticook pour l'entretien annuel de ladite plate-bande et en font leur comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que la soumission prévoit également l'entretien annuel de tous les végétaux sur le terrain de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < de confier le mandat aux Entreprises Christian Marcoux de Coaticook de procéder à l'aménagement de plate-bande de chacun des côtés du trottoir de la MRC et de voir à l'entretien de l'ensemble des végétaux, sur la base de leur soumission pour un montant de 325 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximum de 354,01 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des honoraires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-05-142

5.5 RÉSERVOIR D'HUILE

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition de Chauffage Serge Jubinville Inc. pour le remplacement du réservoir d'huile du centre administratif et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter la proposition de Chauffage Serge Jubinville Inc. pour le remplacement du réservoir d'huile sur la base de sa soumission pour un montant de 3 835,32 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant net de 4 177,62 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des honoraires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.6 ESTIMÉ DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2011

La direction générale dépose un estimé des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2011 dans les différentes catégories de fonctions.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.7 ÉTAT COMPARATIF – 30 AVRIL

La directrice générale dépose un rapport «État comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires» pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 dans les différentes catégories de fonctions.

CM2011-05-143

5.8 ACHAT DE PAPIER REGROUPE

ATTENDU qu'à la demande de plusieurs municipalités, la MRC de Coaticook a requis des prix pour l'achat de papier reprographique recyclé dans le cadre d'un achat en commun ;

ATTENDU que le conseil n'est pas soumis aux dispositions des articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), compte tenu que le prix de l'achat est inférieur à 10 000 \$;

ATTENDU que pour les besoins de la MRC, il s'agit de 15 caisses de format 8 1/2 x 11 pour un coût de 633,65 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU

- < d'accorder le contrat d'achat de papier reprographique à la Biblairie GGC, pour un montant de 1 731,25 \$ avant toutes taxes, sur la base de sa soumission ;
- < de requérir de la trésorerie une facturation des municipalités participantes, selon les besoins exprimés, comme suit :

Municipalité	Coût net
Dixville	193,07 \$
East Hereford	101,03 \$
Saint-Herménégilde	239,09 \$
Saint-Malo	285,11 \$
Saint-Venant-de-Paquette	138,06 \$
Stanstead-Est	239,09 \$
Total	1 195,45 \$

- < d'affecter et d'engager le crédit net de 690,31 \$ pour l'achat des caisses de papier pour les besoins de la MRC dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense sur réception de la facture et du papier.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-144

5.9 ACHAT DE FOURNITURES – CAPSULES LOISIRS

ATTENDU que des fournitures sont requises pour les capsules loisirs qui sont prêtées aux organismes de loisirs de la région ;

ATTENDU que la location sert à couvrir les frais d'achat et de remplacement ;

ATTENDU que la formation qui sera offerte aux services d'animation estivale de la région générera également des revenus additionnels ;

ATTENDU que ces revenus n'étaient pas prévus lors des prévisions budgétaires 2011 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 88,18 \$ dans la catégorie de fonctions «Projets spéciaux» pour l'achat de fournitures pour les capsules ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires tels que présenté ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la formation offerte aux services d'animation estivale pour l'achat ou le remplacement de fournitures pour les capsules, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-145

5.10 ACHAT DE LOGICIEL

ATTENDU que l'agente de développement rural a besoin d'un logiciel Adobe Acrobat Standard, version X pour la réalisation de divers documents ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte la soumission de PC Xpress Solutions Informatique, au montant de 295 \$ avant toutes taxes;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < de faire l'acquisition d'un nouveau logiciel pour l'agente de développement rural auprès de PC Xpress Solutions Informatique, sur la base de la proposition déposée au montant de 295 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager un montant net de 336,08 \$ dans la catégorie de fonctions *Aménagement* ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception de la marchandise et des honoraires à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-146

5.11 TRAVAUX DE COURS D'EAU – RÈGLEMENT 2-265

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à Compton, sur la propriété immatriculée 0010 40 0980 ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 2-265 de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le propriétaire des lieux s'est engagé à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût net total de 5 686,97 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 5 686,97 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion de 5 % ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.12 POSTE DE LA SQ

CM2011-05-147

5.12.1 SURVEILLANCE D'ALARME

ATTENDU que le renouvellement annuel du système d'alarme du poste de la SQ par Reliance Protectron Inc. est de 255 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que les coûts sont inclus dans le bail avec la Société immobilière du Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les frais de renouvellement de Reliance Protectron Inc., tels que présentés pour un montant annuel de 255 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 255 \$ dans la catégorie de fonctions «Sécurité publique» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-148

5.12.2 ASSURANCES - RENOUELEMENT

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 557, rue Main Est, soit le poste de la SQ, seront échues le 1^{er} juin 2011 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

ATTENDU que celle-ci comporte une baisse par rapport à l'année précédente tout en incluant une clause contre le refoulement des égouts et les inondations 1,11 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Guy Lefebvre

IL EST RÉSOLU

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 1^{er} juin 2011 au 1^{er} juin 2012, pour un montant total de 6 266,41 \$, toutes taxes incluses, pour le 557, rue Main Est ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 6 266,41 \$ dans la catégorie de fonctions «Sécurité publique» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-149

5.13 SURPLUS

ATTENDU que suite à la vérification des états financiers de la MRC de Coaticook par Raymond Chabot Grant Thornton sencl., Il y a lieu de redistribuer le surplus de l'exercice financier 2010 de 192 072,02 \$ dans chacune des catégories de fonctions auxquelles il revient ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau indiquant les montants à remettre dans chacune des catégories de fonctions, partie par partie et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

< de redistribuer le surplus d'exercice 2010 de 192 072,02 \$ de la façon suivante :

• Partie 1, un montant de 159 498,39 \$	
▶ Aménagement :	42 350,62 \$
▶ Législation :	734,28 \$
▶ Projets spéciaux	2 038,17 \$
▶ Sécurité publique	24 692,34 \$
▶ Développement culturel	6 182,09 \$
▶ Centre de tri	13,58 \$
▶ Collecte sélective	6 143,33 \$
▶ Abattage d'arbres	1 041,97 \$
▶ Incendie	9 404,99 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

▶ Évaluation	66 897,02 \$
• Partie II, un montant de 15619,02 \$	
▶ FQM	2 604,42 \$
▶ Plans et règlements	13 014,60 \$
• Partie III, un montant de 986,27 \$	
▶ Agent de loisirs	986,27 \$
• Partie IV, un montant de 1 766,24 \$	
▶ Repères géodésiques	469,80 \$
▶ Plastiques agricoles	4,56 \$
▶ Ventes pour taxes	1 291,88 \$
• Partie V, un montant de 14 202,10 \$	
▶ Diversification	14 202,10 \$

< de requérir de la trésorerie, les écritures comptables afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

6.1 DEMANDE DE RENONCIATION AU DÉLAI DE 30 JOURS ACCORDÉ PAR LA CPTAQ – PARC MÉDIÉVAL À WATERVILLE

Information est donnée à l'effet que la Corporation Espaces Jeunesse inc. /Camp Val-Estrie a déposé une demande d'autorisation ainsi qu'une déclaration de droits acquis auprès de la Commission de la protection du territoire agricole pour leur projet de parc médiéval à Waterville.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Leurs représentants ont adressé une demande à la MRC afin que celle-ci renonce au délai de 30 jours qui lui est accordé en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* de faire des représentations à la CPTAQ sur l'orientation préliminaire émise par la Commission. L'orientation préliminaire n'étant pas encore connue, le conseil de la MRC ne peut à ce moment-ci renoncer au délai qui lui est accordé.

CM2011-05-150

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.23

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.23 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.23

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 6-23.23 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Waterville devra modifier son règlement de zonage actuel afin d'intégrer la nouvelle délimitation de la zone inondable de son périmètre urbain.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-151

6.3 COGESAF – DEMANDE DE RENCONTRE

ATTENDU que le conseil prend en compte une demande de rencontre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) dans le cadre de la Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau adoptée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que le projet de la CRÉ-Estrie permettra de financer la réalisation d'actions qui s'inscrivent dans les Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

ATTENDU que le COGESAF souhaite que cette rencontre soit à la fois politique et administrative afin d'échanger sur les mécanismes de fonctionnement et des visions des deux organisations ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'indiquer au COGASAF le souhait de la MRC de Coaticook qu'une rencontre dans le cadre de la Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau adoptée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ait lieu en juin à laquelle participeront pour la MRC, le préfet, le responsable des dossiers de cours d'eau, la directrice générale ainsi que le directeur de l'aménagement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.4 PROJET DE BASSINS VERSANTS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA CRÉ-ESTRIE

CM2011-05-152

6.4.1 DÉPÔT DU PROJET À LA CRÉ-ESTRIE ET AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-04-134, le conseil de la MRC de Coaticook a accepté qu'un projet en collaboration avec les associations de lacs et l'organisme RAPPEL soit déposé à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie par la MRC afin d'établir le portrait et un diagnostic des bassins versants des 4 lacs (Wallace, Lippé, Lindsay et Lyster) afin de cibler les actions qui pourraient être prises à court, moyen et long terme pour améliorer la qualité de l'eau ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le document expliquant le projet structurant pour la région qui sera déposé à la CRÉ-Estrie dans le cadre du Fonds de développement régional pour une aide financière et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < de déposer à la CRÉ-Estrie le projet «Diagnostiques des bassins versants des lacs de la MRC de Coaticook» pour une demande d'aide financière au Fonds de développement régional dans le cadre de la Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau ;
- < d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale à signer le protocole d'entente à cet effet ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la CRÉ de l'Estrie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-153

6.4.2 AUTORISATION DE TRANSMETTRE LE PROJET AUX MINISTÈRES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-04-134, le conseil de la MRC de Coaticook a accepté qu'un projet en collaboration avec les associations de lacs et l'organisme RAPPEL soit déposé à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie par la MRC afin d'établir le portrait et un diagnostic des bassins versants des 4 lacs (Wallace, Lippé, Lindsay et Lyster) afin de cibler les actions qui pourraient être prises à court, moyen et long terme pour améliorer la qualité de l'eau ;

ATTENDU qu'une autre résolution autorise le dépôt du projet «Diagnostics des bassins versants des lacs de la MRC de Coaticook» pour une demande d'aide financière au Fonds de développement régional dans le cadre de la Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau ;

ATTENDU qu'aux termes des nouvelles façons de faire instaurées par la Conférence régionale des élus, une autorisation est requise pour la transmission du projet aux ministères concernés ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Conférence régionale des élus de l'Estrie à transmettre le projet «Diagnostics des bassins versants des lacs de la MRC de Coaticook» déposé par la MRC de Coaticook pour une demande d'aide financière au Fonds de développement régional dans le cadre de la Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau aux ministères concernés.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.5 TRAVAUX DE COURS D'EAU

6.5.1 COURS D'EAU - RUISSEAU WELLS TRAVERSANT LES LOTS 6C-P DU RANG III ET 6E DU RANG IV DU CANTON DE HERFORD – EAST HERFORD

CM2011-05-154

6.5.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges du ruisseau Wells à East Hereford a comme objectif de solidifier la rive du cours d'eau afin d'éviter la perte de sol et le transport de sédiment vers le ruisseau ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de stabilisation dans le ruisseau Wells d'East Hereford, sur les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du Canton de Hereford, tel que décrit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-155

6.5.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau «ruisseau Wells d'East Hereford» traversant les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du Canton de Hereford est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux de réhabilitation, sur ledit cours d'eau à East Hereford ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales (2005, c.6)* et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux de réhabilitation sur le cours d'eau «ruisseau Wells à East Hereford» traversant les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du Canton de Hereford à East Hereford ;
- < de convoquer à la séance du 15 juin 2011 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-156

6.5.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie d'un ruisseau Wells traversant les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du Canton de Hereford à East Hereford ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux de stabilisation du dit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-157

**6.5.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie du cours d'eau «Ruisseau Wells traversant les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du Canton de Hereford à East Hereford» ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réalisation de travaux de réhabilitation à East Hereford.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.5.2 COURS D'EAU - RUISSEAU LAMBERT TRAVERSANT LE LOT 3C-P DU RANG VI DU CANTON DE HEREFORD - EAST HEREFORD

CM2011-05-158

6.5.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges du ruisseau Lambert à East Hereford a comme objectif de solidifier la rive du cours d'eau afin d'éviter la perte de sol et le transport de sédiment vers le ruisseau ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de stabilisation dans le ruisseau Lambert d'East Hereford, sur le lot 3C-P du rang VI du Canton de Hereford, tel que décrit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-159

6.5.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau «ruisseau Lambert d'East Hereford» traversant le lot 3C-P du rang VI du Canton de Hereford est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux de réhabilitation, sur ledit cours d'eau à East Hereford ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales (2005, c.6)* et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Guy Lefebvre

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux de réhabilitation sur le cours d'eau «ruisseau Lambert traversant le lot 3C-P du rang VI du Canton de Hereford» à East Hereford ;
- < de convoquer à la séance du 15 juin 2011 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-160

6.5.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie d'un ruisseau traversant lot 3C-P du rang VI du Canton de Hereford à East Hereford ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux de stabilisation du dit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-161

6.5.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie du cours d'eau «Ruisseau Lambert traversant le lot 3C-P du rang VI du Canton de Hereford» à East Hereford ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réalisation de travaux de réhabilitation à East Hereford.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.5.3 COURS D'EAU - RIVIÈRE HALL TRAVERSANT LES LOTS 4C-P, 5I-P ET 5K-P DU RANG V DU CANTON DE HEREFORD – EAST HEREFORD

CM2011-05-162

6.5.3.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges de la rivière Hall à East Hereford a comme objectif de solidifier la rive du cours d'eau afin d'éviter la perte de sol et le transport de sédiment vers la rivière ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de stabilisation dans la rivière Hall à East Hereford, sur les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford, tel que décrit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-163

6.5.3.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau «rivière Hall à East Hereford» traversant les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford 25-62 et 25-63 est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux de réhabilitation, sur ledit cours d'eau à East Hereford ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales (2005, c.6)* et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux de réhabilitation sur le cours d'eau «rivière Hall traversant les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford 25-62 et 25-63» à East Hereford ;
- < de convoquer à la séance du 15 juin 2011 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-164

6.5.3.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie de la rivière Hall traversant les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford à East Hereford ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux de stabilisation du dit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Guy Lefebvre



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-165

**6.5.3.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie du cours d'eau «Rivière Hall traversant les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du Canton de Hereford» à East Hereford ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réalisation de travaux de réhabilitation à East Hereford.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.5.4 COURS D'EAU - RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 3 849 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC - COMPTON

CM2011-05-166

6.5.4.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges de la rivière Coaticook à Compton a comme objectif de solidifier la rive du cours d'eau afin d'éviter la perte de sol et le transport de sédiment vers la rivière ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de stabilisation dans la rivière Coaticook, sur le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke dans la municipalité de Compton, tel que décrit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-167

6.5.4.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau «rivière Coaticook à Compton» traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux de réhabilitation, sur ledit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales (2005, c.6)* et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux de réhabilitation sur le cours d'eau «rivière Coaticook traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke» à Compton ;
- < de convoquer à la séance du 15 juin 2011 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-168

6.5.4.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie de la rivière Coaticook traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke à Compton ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux de stabilisation du dit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Guy Lefebvre



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-169

**6.5.4.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie du cours d'eau «Rivière Coaticook traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke à Compton» ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réalisation de travaux de réhabilitation à Compton.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.5.5 COURS D'EAU - RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 1 802 711 DU CADASTRE DU QUÉBEC - COMPTON

CM2011-05-170

6.5.5.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges de la rivière Coaticook à Compton a comme objectif de solidifier la rive du cours d'eau afin d'éviter la perte de sol et le transport de sédiment vers la rivière ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de stabilisation dans la rivière Coaticook, sur le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, tel que décrit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-171

6.5.5.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau «rivière Coaticook à Compton» traversant le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux de réhabilitation, sur ledit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales (2005, c.6)* et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux de réhabilitation sur le cours d'eau «rivière Coaticook traversant le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke» à Compton ;
- < de convoquer à la séance du 15 juin 2011 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-172

6.5.5.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie de la rivière Coaticook traversant le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke à Compton ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux de stabilisation du dit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-173

6.5.5.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie du cours d'eau «Rivière Coaticook traversant le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke» à Compton ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réalisation de travaux de réhabilitation à Compton.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Lucie Tremblay qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 6-23 concernant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook afin de permettre par dérogation à la zone inondable le déplacement d'une habitation à l'intérieur des mêmes limites de propriété sera présenté au conseil de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2 RÈGLEMENT RELATIF AU RUISSEAU WELLS TRAVERSANT LES LOTS 6C-P DU RANG III ET 6E DU RANG IV DU CADASTRE DU CANTON DE HEREFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu’à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie du ruisseau Wells à East Hereford pour la réalisation de travaux de cours d’eau sur les lots 6C-P du rang III et 6E du rang IV du cadastre du Canton de Hereford sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l’avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.3 RÈGLEMENT RELATIF AU RUISSEAU LAMBERT TRAVERSANT LE LOT 3C-P DU RANG VI DU CADASTRE DU CANTON DE HEREFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Lucie Tremblay qu’à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie du ruisseau Lambert à East Hereford pour la réalisation de travaux de cours d’eau sur le lot 3C-P du rang VI du cadastre du Canton de Hereford sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l’avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.4 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE HALL TRAVERSANT LES LOTS 4C-P, 5I-P ET 5K-P DU RANG V DU CANTON DE HEREFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Gladys Bruun qu’à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la rivière Hall à East Hereford pour la réalisation de travaux de cours d’eau sur les lots 4C-P, 5I-P et 5K-P du rang V du cadastre du Canton de Hereford sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l’avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.5 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 3 849 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Ghislaine Leblond qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la rivière Coaticook à Compton pour la réalisation de travaux de cours d'eau sur le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.6 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 1 802 711 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la rivière Coaticook à Compton pour la réalisation de travaux de cours d'eau sur le lot 1 802 711 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

CM2011-05-174

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1)* ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 mars 2011 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 16 mai 2011 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 20 avril 2011 ;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet de modifier la délimitation de la zone inondable du périmètre urbain de la Ville de Waterville au Schéma d'aménagement révisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le règlement numéro 6-23.23 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.23 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 PACTE RURAL

CM2011-05-175

9.1.1 SECOND APPEL DE PROJETS – DATE LIMITE

ATTENDU qu'un second appel de projets pour l'année 2011 pour les demandes d'aide financière au Pacte rural 2007-2014 doit avoir lieu à l'automne ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < de fixer la date limite pour déposer un projet dans le cadre du second appel de projets pour l'année 2011 pour les demandes d'aide financière au Pacte rural 2007-2014 au 9 septembre 2011 avant 16h00 ;
- < d'informer les municipalités locales et les comités de développement de la date ainsi déterminée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

9.1.2 BILAN

La secrétaire-trésorière dépose un tableau de suivi des projets déposés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 ainsi que l'enveloppe toujours disponible pour chacune des municipalités ainsi que le solde disponible pour l'enveloppe régionale.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1.3 SUIVI DE CERTAINS PROJETS

CM2011-05-176

9.1.3.1 RESTAURATION DE LA TOUR D'EAU – WATERVILLE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2008-05-167 le projet de «restauration de la tour d'eau» à Waterville avait été accepté pour une aide financière de 11 612 \$ de l'enveloppe locale du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU que le projet avait été présenté par la Société d'histoire de Waterville ;

ATTENDU que la Ville de Waterville a repris le dossier puisque celui-ci piétine ;

ATTENDU que les étapes de restauration sont plus coûteuses et complexes que prévues ;

ATTENDU que le projet devra être actualisé et ne sera pas réalisé selon les paramètres présentés en 2008 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

- < d'inviter les promoteurs et/ou la Ville de Waterville à déposer une nouvelle demande d'aide financière du Pacte rural, compte tenu que le projet n'est plus conforme à la demande qui fut présentée en 2008 ;
- < de maintenir toutefois la date initiale d'admissibilité des dépenses reliées au projet ;
- < de faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la Ville de Waterville.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-177

9.1.3.2 ÉGLISE BAPTISTE DE BARNSTON – COATICOOK

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2008-05-167 le projet de «restauration de l'Église Baptiste de Barnston» à Coaticook avait été accepté pour une aide financière de 15 349 \$ de l'enveloppe locale du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU que le projet avait été présenté par le comité Héritage Barnston ;

ATTENDU que le dossier piétine ;

ATTENDU que les étapes de restauration sont complexes ;

ATTENDU que le projet devra être actualisé et ne pourra être réalisé selon les paramètres présentés en 2008 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'inviter les promoteurs à déposer une nouvelle demande d'aide financière du Pacte rural, compte tenu que le projet n'est plus conforme à la demande qui fut présentée en 2008 ;
- < de maintenir toutefois la date initiale d'admissibilité des dépenses reliées au projet ;
- < de faire parvenir une copie conforme de la présente résolution au comité Héritage Barnston ainsi qu'à la Ville de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-178

9.1.3.3 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE - COATICOOK

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2010-06-224 le projet «Vêtement de tous ... pour tous» du Centre d'action bénévole à Coaticook avait été accepté pour une aide financière de 10 000 \$ de l'enveloppe régionale du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU que le projet avait été présenté par le Centre d'action bénévole et consistait à l'installation de «cloches» de collecte et au réaménagement du sous-sol de la Boutique Mod-écolo en y intégrant un système de convoyeur afin de faciliter le transbordement des vêtements usagés, un monte-charge afin de permettre l'acheminement des vêtements du sous-sol à l'étage, des équipements de manutention tels des chariots basculants et des bacs d'entreposage, des équipements de triage tels des tables, des supports mobiles, etc.

ATTENDU que deux enveloppes de 15 000 \$ chacune (une locale de Coaticook et l'autre régionale) ont également été allouées pour le réaménagement du bâtiment situé au 23, rue Cutting au centre-ville de Coaticook ;

ATTENDU que le 23 rue Cutting sera réaménagé afin d'y loger tous les services y compris la Boutique Mod-écolo ;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole demande que l'aide financière de 10 000 \$ accordée aux termes de la résolution CM2010-06-224 pour le projet «Vêtement de tous ... pour tous» soit maintenue mais dans le projet de réaménagement du CAB ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < de refuser de transférer l'aide financière de 10 000 \$ du Pacte rural dans le projet de réaménagement du CAB ;
- < d'inviter le Centre d'action bénévole à déposer une nouvelle demande d'aide financière du Pacte rural pour le projet «Vêtement de tous ... pour tous», compte tenu que le projet n'est plus conforme à la demande qui fut présentée en 2010 ;
- < de maintenir toutefois la date initiale d'admissibilité des dépenses reliées au projet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de faire parvenir une copie conforme de la présente résolution au Centre d'action bénévole ainsi qu'à la Ville de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-179

9.2 DÉSIGNATION DE L'ORGANISME – TOURNOI DE GOLF RÉGIONAL DE LA SQ

ATTENDU que la Sûreté du Québec – District de l'Estrie tiendra la 20^e édition du Tournoi de golf régional, le 1^{er} septembre 2011 au club de golf de Waterloo ;

ATTENDU qu'une partie des profits du tournoi est versée à des organismes à but non lucratif œuvrant auprès des jeunes ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec demande à la MRC d'identifier un organisme de la MRC auquel nous désirons que la somme soit remise ;

ATTENDU que le financement de la Régie de la Santé pour le projet de travailleur de milieu s'est terminé le 31 mars 2009 ;

ATTENDU l'importance de maintenir la ressource en place afin de poursuivre le travail de terrain entrepris ;

ATTENDU que le travailleur de milieu est le point de repère de beaucoup de jeunes vivant des difficultés et étant vus comme des jeunes marginaux dans notre communauté ;

ATTENDU que toute forme de financement est acceptée afin d'assurer la pérennité du projet de travailleur de milieu en place sur notre territoire depuis 2007 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU de recommander à la Sûreté du Québec qu'une part des profits du tournoi de la SQ, soit remise à l'organisme Carrefour Loisir de la MRC de Coaticook pour le projet de travailleur de milieu de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-180

9.3 ACTION SAINT-FRANÇOIS – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que l'organisme environnemental Action Saint-François sollicite l'aide financière de la MRC pour continuer ses activités de nettoyage et de revégétalisation des berges ;

ATTENDU la «Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites» en vigueur depuis le 20 octobre 2004 à la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Guy Lefebvre

IL EST RÉSOLU de ne pas soutenir financièrement l'organisme environnemental Action Saint-François, bien que la qualité des cours d'eau tienne également à cœur du conseil de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-181

9.4 MUTUELLE DE PRÉVENTION ACCISST INC. – CONTRAT DE SERVICES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2008-CA-08-117, la MRC est devenue membre de l'une des mutuelles de prévention du Groupe ACCISST Inc. afin de réduire les cotisations à la CSST ;

ATTENDU que la MRC est membre d'une mutuelle de prévention depuis 2009 ;

ATTENDU que les objectifs de la mutuelle sont de :

- prévenir les lésions professionnelles ;
- faciliter le retour au travail ;
- faciliter la réadaptation des employés des membres victimes de telles lésions ;

ATTENDU que les membres s'engagent de façon expresse à mettre en œuvre des moyens concrets afin :

- d'atteindre les objectifs de la mutuelle de prévention ;
- de bénéficier de taux personnalisés et autres avantages pouvant découler de la mutuelle de prévention ;
- conclure une entente avec la CSST ;

ATTENDU que le contrat actuel de la MRC avec Accisst se termine le 30 juin 2011 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de «contrat de services dans le but d'adhérer à une mutuelle de prévention représentée par le Groupe Accisst» et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le projet de «contrat de services dans le but d'adhérer à une mutuelle de prévention représentée par le Groupe Accisst» tel que décrit à la présente ;
- < d'autoriser la secrétaire-trésorière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- < de transmettre copie conforme de cette résolution au Groupe Accisst Inc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.5 INAUGURATION DU SECOND TRONÇON DE LA VOIE DES PIONNIERS

La Table de concertation culturelle de la MRC invite les élus et l'ensemble de la population à participer à la journée de dévoilement du 2^e tronçon de la Voie des Pionniers, le dimanche 26 juin prochain. Cinq nouveaux personnages seront dévoilés : George Gale à Waterville, Georgianna Lizotte Ouellet à Saint-Malo, Marthe Paquin Crête à Saint-Herménégilde, Walter G. Belknap à Baldwin (Coaticook) et Daniel Way à Way's Mills (Barnston-Ouest). Une réservation est nécessaire pour la tournée en autobus.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-05-182

9.6 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ALISÉ DE RECYC-QUÉBEC – SUITE DES BANDES DESSINÉES

ATTENDU que Recyc-Québec a procédé au lancement du *Programme d'aide financière ALISÉ* : Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation aux 3RV (réduction à la source, au réemploi et au recyclage) ;

ATTENDU que ce programme fait suite au Programme Visons l'Éducation à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage (VERRR) de l'an dernier qui fut un vif succès ;

ATTENDU que ce programme offre une aide financière aux organismes sans but lucratif établis au Québec qui souhaitent présenter des projets visant l'information, la sensibilisation et l'éducation à la gestion responsable des matières résiduelles ;

ATTENDU que le programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 200 000 \$;

ATTENDU que le montant maximum admissible par projet est de 5 000 \$ ou jusqu'à 65 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU que la Ressourcerie des Frontières souhaite déposer une demande d'aide financière dans ledit programme pour la suite des bandes dessinées, un concept de sensibilisation original et accrocheur dont le but d'informer la population sur les effets positifs du compostage et du recyclage et d'encourager ces pratiques via l'utilisation des services existants ;

ATTENDU que ce projet ne pourra que renforcer les campagnes de sensibilisation de la MRC de Coaticook dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU d'appuyer la Ressourcerie des Frontières dans sa demande d'aide financière à Recyc-Québec dans le cadre du *Programme d'aide financière ALISÉ* : Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation aux 3RV pour la suite de son projet de sensibilisation faisant appel à des personnages humoristiques et des bandes dessinées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.7 GESTION CONTRACTUELLE – APPEL D’OFFRES

CM2011-05-183

9.7.1 ÉCHANTILLONAGE DE COURS D’EAU

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que que cette politique a pour but d’assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l’équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d’octroi des contrats ;

ATTENDU qu’un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d’offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d’appel d’offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU qu’un projet d’échantillonnage dans les tributaires de la rivière Tomifobia a lieu sur le territoire depuis 3 ans ;

ATTENDU qu’il serait souhaitable de le poursuivre en ajoutant les bassins versants des 4 lacs de la région ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité de gestion de l’eau telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que l’évaluation sommaire du projet serait de l’ordre de 25 000 \$ et moins ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

< d’amorcer le processus d’appel d’offres pour l’échantillonnage des cours d’eau ciblés par le comité de gestion de l’eau selon les règles d’adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'inviter trois firmes à déposer une soumission à cet effet ;
- < de nommer la greffière responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-184

9.7.2 PLAN DIRECTEUR – PROPRIÉTÉ DE TILLOTSON

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU qu'un plan d'aménagement et de développement doit être réalisé pour la propriété Tillotson au Mont Hereford ;

ATTENDU qu'un organisme à but non lucratif sera éventuellement formé pour le transfert de propriété ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité régional de diversification telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire du projet est de 50 000 \$ à 99 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un plan d'aménagement et de développement pour la propriété Tillotson au Mont Hereford selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;
- < de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir le plus de soumissions possibles à cet effet ;
- < de nommer la greffière responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres ;
- < d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat (20 points) ;
 - Ressources affectées à la réalisation du mandat (25 points) ;
 - Expérience pertinente dans des mandats similaires (25 points) ;
 - Approche, déroulement et calendrier de réalisation (20 points) ;
 - Intérêt pour le projet (10 points).
- < de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection et de choisir les personnes qui y siégeront.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2011-05-185

9.8 CUEILLETTE DES BACS BLEUS

ATTENDU que certains résidants se sont plaints que leur couvercle de bac de recyclage fut brisé par l'opérateur lors de la cueillette ;

ATTENDU qu'aux termes du contrat liant la MRC de Coaticook et l'opérateur Stanley et Dany Taylor Transport Inc., celui-ci assume la responsabilité reliée à la manutention de contenants dont il n'est pas propriétaire sans toutefois être responsable de la détérioration graduelle ou de l'usure normale de tels contenants ;

ATTENDU que l'opérateur indique que le camion utilisé lors des bris a une pince courte et lorsque le couvercle du bac est déjà à la verticale lors de sa saisie ou qu'il est complètement basculé vers l'arrière, le couvercle se coince entre le bac et le camion lors de la levée du bac, ce qui risque fortement de l'endommager ;

ATTENDU que l'opérateur indique son intention de respecter le contrat en autant que les citoyens respectent la capacité du bac ;

ATTENDU que le couvercle peut être soulevé jusqu'à 10 centimètres sans occasionner de problème à sa manutention ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- < d'informer les directions générales de chacune des municipalités locales de la problématique des bacs de recyclage trop pleins, telle que décrite à la présente ;
- < de demander à chacune des municipalités locales d'aviser leurs citoyens que les couvercles doivent être reposés sur le bac sinon le bac ne sera pas vidé lors de la collecte par l'entrepreneur ;
- < de confier le mandat à l'éco-conseiller de conscientiser les citoyens fautifs à la possibilité de non-cueillette de leurs matières recyclables due aux risques de bris des équipements et ce, afin de les responsabiliser ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à l'entrepreneur Stanley et Dany Taylor Transport Inc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-186

9.9 BASSINETTE ET LAYETTE ET RESSOURCERIE

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif Bassinette et Layette occupe depuis plusieurs années un local de 30' x 40' au dernier étage du centre administratif de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce local leur est prêté gracieusement ;

ATTENDU que les bénévoles de l'organisme sont des personnes retraitées ;

ATTENDU que les bénéficiaires sont des parents avec de jeunes enfants, des femmes enceintes, des grands-parents, etc. ;

ATTENDU que l'escalier et les 2 étages ne sont pas l'idéal pour leur clientèle ;

ATTENDU que les bénévoles s'occupent également du dépannage de meubles à même un local sur la rue Child ;

ATTENDU que la Ressourcerie des Frontières est une entreprise d'économie sociale qui aura pour mission de redonner une seconde vie aux meubles et accessoires usagés ;

ATTENDU que la mission des deux organismes est plus que compatible ;

ATTENDU que la Ressourcerie leur a offert un espace à même leurs locaux, tant pour le dépannage de meubles que pour Bassinette & Layette ;

ATTENDU que la Ressourcerie a obtenu une aide financière de 30 000 \$ du Pacte rural pour le démarrage de ses activités ;

ATTENDU que les municipalités locales participent également financièrement au démarrage de la Ressourcerie par la collecte des gros rebuts ;

ATTENDU que les administrateurs aimeraient savoir si la MRC peut aider financièrement à la relocalisation de Bassinette & Layette ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter d'aider temporairement à la relocalisation de Bassinette & Layette au sein des locaux de la Ressourcerie des Frontières et ce, pour une période maximale de 24 mois ;
- < d'affecter et d'engager un montant net de 2 400 \$ (100 \$ par mois) dans la catégorie de fonctions *Aménagement* ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception d'une facture mensuelle à cet effet ;
- < de transmettre copie conforme de cette résolution à Bassinette & Layette et à la Ressourcerie des Frontières.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre			2	3,23
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	42/44	96,77 %	2/44	3,23 %

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCES-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 MAI 2011

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif du 16 mai 2011.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 17 MAI 2011

La secrétaire dépose le compte-rendu de la réunion du Comité de gestion de l'eau du 17 mai 2011.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 16 MAI 2011

La secrétaire dépose le compte-rendu de la réunion du Comité Aménagement du 16 mai 2011.

10.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION DU 17 MAI 2011

La secrétaire dépose le compte-rendu de la réunion du Comité régional de diversification du 17 mai 2011.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 MAI 2011

CM2011-05-187

11.1.1 APPUI À LA VILLE D'AMQUI – VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION AU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville d'Amqui sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec la mise sur pieds d'un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux, les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales ;

ATTENDU les promesses et les engagements maintes fois répétés du gouvernement libéral actuel de doter le Québec d'une véritable politique de décentralisation (voir les déclarations du premier ministre Jean Charest et de Madame Nathalie Normandeau alors qu'elle était ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire) ;

ATTENDU la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les CRÉ de même qu'entre le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, concernant la mise en œuvre d'une démarche de décentralisation et de régionalisation (Forum des générations, 14 octobre 2004) ;

ATTENDU la reconnaissance par le premier ministre de l'importance du rôle des élus municipaux dans le développement dynamique et durable des territoires (déclaration à l'UMQ en février 2011) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU l'annonce faite par le premier ministre Jean Charest dans son discours inaugural de la 2^e session de la 39^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 23 février 2011, que «le gouvernement déposera une stratégie et proposera une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en accord avec nos partenaires, les élus municipaux et les leaders régionaux» ;

ATTENDU que l'occupation et la vitalité des territoires ne peuvent se faire du haut vers le bas, mais principalement par les forces vives du milieu dans le cadre d'instances régionales et locales dotées de pouvoirs et de ressources appropriées ;

ATTENDU qu'un État décentralisé est un État de proximité ;

ATTENDU «qu'à titre d'élus le plus près des citoyens, les élus municipaux s'engagent à poursuivre leur contribution à la vitalité des territoires», M. Éric Forest, président de l'UMQ (février 2011) ;

ATTENDU l'expertise large et approfondie des élus locaux, des MRC et des CRÉ en matière de développement local et régional dans les domaines économique, social et culturel, secondés dans leur action par les nombreux organismes de la société civile préoccupés par le développement économique et social ;

ATTENDU l'adoption du mode de gouvernance décentralisée dans un nombre croissant de pays (appliquée selon des modalités diverses) ;

ATTENDU l'efficacité politique, administrative et financière clairement démontrée de ce mode de gouvernance et des hauts niveaux de satisfaction des autorités concernées;

ATTENDU le besoin d'une politique globale et cohérente de décentralisation afin de procurer un cadre formel aux initiatives isolées de délégations de pouvoir vers les territoires et ainsi mettre fin à l'improvisation circonstanciée ;

ATTENDU qu'on ne peut demeurer indéfiniment sur une position attentiste à l'égard de la décentralisation ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 16 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

< d'appuyer la démarche de la Ville d'Amqui afin de demander au gouvernement du Québec la mise sur pieds d'un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux, les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise ;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive «qui aura le pouvoir de faire quoi» ;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines ;
4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives ;

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. que l'UMQ, la FQM et les CRÉ fassent front commun tout au long de la démarche ;
2. qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉ) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions ;
3. que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉ) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale, à la FQM, à l'UMQ et à la CRÉ-Estrie pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-188

11.1.2 APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL – FINANCEMENT DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec de maintenir le financement des plans d'aménagement forestier dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), représentant du monde municipal lors du Rendez-vous de la forêt privée 2011, de militer activement en faveur du maintien du financement des plans d'aménagement forestier ;

ATTENDU qu'un des sujets du *Rendez-vous de la forêt privée 2011* propose que «le plan d'aménagement forestier sera entièrement à la charge du producteur forestier» ;

ATTENDU que les forêts privées du Québec appartiennent à près de 130 000 propriétaires de boisé et que celles-ci contribuent en moyenne pour 20 % de l'approvisionnement en bois rond des usines de transformation du bois ;

ATTENDU que près de 35 000 propriétaires de boisé ont actuellement un plan d'aménagement forestier en vigueur ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'on reconnaît au Québec quatre (4) catégories de partenaires impliqués dans la gestion et l'aménagement des forêts privées, soit :

- les propriétaires de lots boisés ;
- les industriels forestiers ;
- le monde municipal ;
- le gouvernement du Québec.

ATTENDU que «le monde municipal» sera représenté lors du *Rendez-vous de la forêt privée 2011* par la Fédération québécoise des Municipalités ;

ATTENDU que ces quatre (4) partenaires ont convenu un ensemble d'orientations d'aménagement ayant tous un lien avec les notions de développement durable, dont :

- la protection du milieu forestier ;
- la connaissance des boisés privés ;
- l'appui professionnel aux propriétaires.

ATTENDU que le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* est bien plus qu'un investissement financier pour le gouvernement du Québec, car il favorise notamment :

- le respect et le dépassement des lois et règlements en matière de protection de l'environnement lors de travaux forestiers ;
- la mise en valeur des propriétés forestières exercée dans un contexte de développement durable ;
- l'éducation et la sensibilisation des propriétaires de boisé en matière d'aménagement forestier ;
- la certification forestière ;
- la réduction des gaz à effet de serre ;
- etc.

ATTENDU que les travaux forestiers réalisés par l'entremise du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* sont généralement situés en forêts habitées et constituent ainsi une vitrine importante sur la foresterie québécoise ;

ATTENDU que le plan d'aménagement forestier est la porte d'entrée pour tout producteur forestier qui désire s'impliquer et s'investir dans le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* ;

ATTENDU que, par l'abolition du financement des plans d'aménagement forestier dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*, une importante baisse dans le taux de participation des propriétaires de boisés privés est à prévoir, autant de la part des propriétaires actifs que de ceux qui le sont moins, lorsque leur plans d'aménagement forestier viendront à échéance ;

ATTENDU que l'abolition du financement des plans d'aménagement forestier entraînera inévitablement des difficultés de recrutement de nouveaux propriétaires réduisant grandement le taux de participation à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que cette baisse de participation aura assurément un effet négatif direct et marqué sur tous les avantages du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* énumérés précédemment ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le retrait de propriétaires actuellement actifs met en péril de nombreux investissements publics réalisés dans le passé ;

ATTENDU que, pour les municipalités, les travaux réalisés par l'entremise de l'Agence régionale sont généralement gages de succès en matière de respect des différents règlements, et que plusieurs municipalités et MRC font la promotion des différents programmes d'aide gouvernementaux ;

ATTENDU que le plan d'aménagement forestier est un guide pour les producteurs forestiers, suscite un intérêt envers l'aménagement forestier, rassure les producteurs forestiers et amène un élément de confiance, souvent l'élément déclencheur qui convainc les propriétaires à entreprendre des travaux ;

ATTENDU que tous les résidents du Québec tirent des bénéfices, de près ou de loin, lorsqu'un propriétaire de boisé réalise des travaux forestiers par l'entremise du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 16 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC d'Argenteuil et de demander au gouvernement du Québec de maintenir le financement des plans d'aménagement forestier dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* tout en demandant à la Fédération québécoise des Municipalités, (représentant du monde municipal lors du Rendez-vous de la forêt privée 2011) de militer activement en faveur du maintien du financement des plans d'aménagement forestier ;
- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale et à la FQM pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 17 MAI 2011

CM2011-05-189

11.2.1 DEMANDES AU FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que le propriétaire du matricule 9488 19 3584 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 35 mètres et sur une hauteur variant de 0,5 à 1 mètre sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et revégétaliser la bande riveraine ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 4 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0100 90 8278 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour freiner l'érosion de la berge et prévenir une perte de terrain additionnel menaçant le bâtiment secondaire ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 12 890 \$;

ATTENDU qu'un montant de 4 000 \$ avait été réservé en 2010 pour ces travaux alors évalué à 8 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0395 55 1667 à Dixville a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 30 mètres et sur une hauteur de 2 mètres sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion de la berge ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 10 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0204 51 7502 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 30 mètres et sur une hauteur de 2 mètres sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion de la bande riveraine ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 3 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0205 21 3295 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 25 mètres et sur une hauteur variant de 1,5 à 2,5 mètres sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 3 500 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 2898 76 9791 à Saint-Venant-de-Paquette a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 30 mètres et sur une hauteur de 2 mètres sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 1 200 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 28087 63 7221 à Saint-Herménégilde a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 175 mètres et sur une hauteur de 1,5 mètre sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 10 000 \$;

ATTENDU qu'Action Saint-François a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour travaux de revitalisation d'écosystèmes riverains dans le bassin versant de la rivière Saint-François dont un à proximité d'un tributaire de la rivière Moe sur le chemin Cookshire à Compton ;

ATTENDU qu'il s'agit de l'emplacement d'un ancien dépotoir ;

ATTENDU que le projet de 11 197, 50 \$ dont 5 409, 50 \$ en salaire et autres frais pour les bénévoles demande une participation de 5 000 \$ à la MRC de Coaticook en provenance du Fonds de cours d'eau ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 17 mai 2011 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

< d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau aux propriétaires pour la réalisation des travaux tels que décrits dans leur demande en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau tels que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, soient :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Matricule	Municipalité	Aide financière
9488 19 3584	COA	50 % des coûts, soit 2 000 \$ (évaluation de 4 000 \$)
0100 90 8278	COA	Maximum 5 000 \$ (évaluation de 12 890 \$) Remise dans le fonds du montant réservé en 2010
0395 55 1667	DIX	50 % des coûts, soit 5 000 \$ (évaluation de 10 000 \$)
0204 51 7502	COM	50 % des coûts, soit 1 500 \$ (évaluation de 3 000 \$)
0205 21 3295	COM	50 % des coûts, soit 1 750 \$ (évaluation de 3 500 \$)
2898 76 9791	STV	50 % des coûts, soit 600 \$ (évaluation à 1 200 \$)
2087 63 7221	STH	50 % des coûts, soit 5 000 \$ (évaluation à 10 000 \$)
Action Saint-François	COM	0 \$ ne cadre pas avec les objectifs du fonds de cours d'eau

< de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2.2 MODIFICATIONS DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Une demande de déplacement d'une habitation de Waterville (secteur Capelton) à l'intérieur de la zone inondable fut adressée à la municipalité. À l'intérieur de la zone inondable 0-20 ans, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettrait à un propriétaire de relocaliser son habitation si les conditions suivantes sont respectées :

- déplacement à l'intérieur des mêmes limites de propriété et de même emprise au sol ;
- augmentation de la distance de la rive (éloignement) ;
- ajout de mesures d'immunisation afin de réduire les dommages et pertes possibles ;
- aucun impact supplémentaire à l'écoulement des eaux.

Les membres du comité de gestion de l'eau recommandent au conseil de la MRC de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de permettre à un propriétaire dont l'habitation est située dans la zone inondable 0-20 ans de la relocaliser à l'intérieur des limites de sa propriété s'il respecte les conditions minimales du MDDEP et toute autre condition que le conseil pourrait jugé à propos dans une situation donnée.

CM2011-05-190

11.2.3 ÉCHANTILLONAGE

ATTENDU qu'un projet d'échantillonnage dans les tributaires de la rivière Tomifobia est répété à chaque année depuis au moins 3 ans afin de pouvoir comparer un certain historique de la qualité de l'eau ;

ATTENDU qu'il serait opportun d'y ajouter l'échantillonnage des bassins versants des 4 lacs du territoire ;

ATTENDU qu'un regroupement des analyses est souhaitable pour une économie d'échelle ainsi qu'une certaine uniformité des analyses effectuées afin de comparer les résultats entre eux ;

ATTENDU que les associations de lacs de même que les municipalités seront sollicitées afin qu'elles assument une partie des coûts ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 17 mai 2011 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'accorder une aide financière de 2 000 \$ du Fonds de cours d'eau pour la réalisation du projet d'échantillonnage dans les tributaires de la rivière Tomifobia et des bassins versants des lacs Lyster, Wallace, Lippé et Lindsay ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière sur réception des pièces justificatives.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.3 COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 16 MAI 2011

11.3.1 MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Une demande de déplacement d'une habitation de Waterville (secteur Capelton) à l'intérieur de la zone inondable fut adressée à la municipalité. À l'intérieur de la zone inondable 0-20 ans, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettrait à un propriétaire de relocaliser son habitation si les conditions suivantes sont respectées :

- déplacement à l'intérieur des mêmes limites de propriété et de même emprise au sol ;
- augmentation de la distance de la rive (éloignement) ;
- ajout de mesures d'immunisation afin de réduire les dommages et pertes possibles ;
- aucun impact supplémentaire à l'écoulement des eaux.

Le Comité aménagement fut consulté sur cette demande puisque 2 niveaux d'application de la réglementation sont possibles. Le schéma d'aménagement révisé peut être modifié afin de permettre par dérogation lesdits déplacements selon les conditions du MDDEP et d'autres que le conseil de la MRC pourrait ajouter selon la situation ou une modification du schéma transposée dans la réglementation locale pourraient permettre lesdits déplacements.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le comité Aménagement par souci d'uniformité souhaiterait que le pouvoir décisionnel demeure au niveau régional. Les membres du comité recommandent au conseil de la MRC de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de permettre à un propriétaire dont l'habitation est située dans la zone inondable 0-20 ans de la relocaliser à l'intérieur des limites de sa propriété s'il respecte les conditions minimales du MDDEP et toute autre condition que le conseil pourrait jugé à propos dans une situation donnée.

11.3.2 PÉRIMÈTRE URBAIN - RAPPEL

Quelques municipalités avaient manifesté un intérêt pour revoir leurs périmètres urbains ou secondaires afin de présenter une dernière demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec avant de déposer un projet de schéma d'aménagement et de développement. Le comité aménagement recommande qu'un rappel soit fait aux municipalités afin de vérifier si elles désirent revoir leurs limites de périmètres urbains ou secondaires et ce dans un souci de planification à long terme.

11.4 COMITÉ DE DIVERSIFICATION DU 17 MAI 2011

CM2011-05-191

11.4.1 CENTRE DE RELÈVE ET DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

ATTENDU que la Ville a déposé au Comité régional de diversification et de développement un projet de «*Centre de relève et de développement des entreprises*» ;

ATTENDU que la Ville souhaite développer de nouveaux espaces locatifs industriels de petites dimensions pour le développement d'entreprises pouvant être localisées dans un parc industriel ;

ATTENDU que le projet est conforme au plan de diversification de la municipalité et aux règles administratives de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter le projet de la Ville de Coaticook pour la réalisation d'un «*Centre de relève et de développement des entreprises*» et ce dans le cadre du programme Fonds de soutien au territoire en difficultés du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que présenté ;
- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à la rédaction d'un protocole à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de celui-ci au nom de la MRC de Coaticook ;
- < d'autoriser le paiement de 100 000 \$ selon les modalités du protocole à intervenir.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-05-192

11.4.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU MONT HEREFORD – PROPRIÉTÉ TILLOTSON

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé au Comité régional de diversification et de développement une demande de financement pour la réalisation d'un plan d'aménagement pour la propriété Tillotson du Mont Hereford ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un plan directeur pour la propriété de 13 917 acres entre Saint-Herménégilde et East Hereford ;

ATTENDU que l'évaluation des coûts d'un tel mandat est de 85 000 \$;

ATTENDU que cette aide financière sera complémentaire à la contribution de la Corporation Tillotson ou de Tillotson Farns & Forests ou de la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que le projet est conforme au plan de diversification des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde et aux règles administratives de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a préalablement confirmé que ce type de projet est admissible ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter le projet de «Plan d'aménagement de la propriété Tillotson» et ce dans le cadre du programme Fonds de soutien au territoire en difficultés du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que présenté ;
- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à la rédaction d'un protocole à cet effet ;
- < d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de celui-ci au nom de la MRC de Coaticook ;
- < d'autoriser le paiement d'un maximum de 85 000 \$ selon les modalités du protocole à intervenir.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-05-193

11.4.3 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

ATTENDU que la Ville de Coaticook a déposé au Comité régional de diversification et de développement un projet de «Centre de développement des entreprises de transformation agroalimentaire de la Vallée de la Coaticook» ;

ATTENDU que la municipalité souhaite développer un centre de développement regroupant des entreprises de transformation agroalimentaire en offrant des espaces locatifs de petites dimensions dont les aménagements intérieurs seront adaptés aux besoins des locataires ;

ATTENDU que le projet est conforme au plan de diversification de la municipalité et aux règles administratives de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 mai 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter le projet de Coaticook pour la réalisation d'un «Centre de développement des entreprises de transformation agroalimentaire de la Vallée de la Coaticook» et ce dans le cadre du programme Fonds de soutien au territoire en difficultés du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que présenté ;
- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à la rédaction d'un protocole à cet effet ;
- < d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de celui-ci au nom de la MRC de Coaticook ;
- < d'autoriser le paiement de 100 000 \$ selon les modalités du protocole à intervenir.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, soient : la Conférence régionale de élus (CRÉ) de l'Estrie, il fut notamment question de la vérification des états financiers et des façons de faire. Une gestion et un suivi plus serré seront dorénavant appliqués par l'équipe administrative. Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II sera de retour. La date de tombée pour l'appel de projets n'est pas encore connue. Monsieur Michel Saikali remplacera dorénavant François Fréchette à la CRÉ-Estrie. Il a également assisté à plusieurs réunions pour la MRC ainsi qu'au gala de lutte où plus de 1 300 spectateurs ont applaudi les performances d'athlètes de la région.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Guy Lefebvre, responsable des dossiers d'évaluation indique que 9 demandes de révision pour le rôle triennal 2011-2013 de la municipalité de Saint-Malo furent déposées dans le délai prescrit et 2 demandes de révision furent déposées pour la municipalité de Saint-Herménégilde suite à des modifications de la valeur portée au rôle d'évaluation.

Jacques Madore, responsable des dossiers de Loisirs rappelle l'assemblée générale annuelle qui se tiendra la semaine prochaine. Il souligne également qu'une activité bénéfique a permis de remettre 3 000 \$ pour l'équipe de sauveteurs de recherche en forêt.

Henri Pariseau, responsable des dossiers de Forêt indique que la prochaine rencontre du comité consultatif de la forêt se tiendra le mois prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réal Ouimette, responsable des dossiers de Transport indique que la construction du nouveau garage d'Acti-Bus a commencé. Une nouvelle entente fut signée avec la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour 3 ans.

Lucie Tremblay, responsable des Questions Familiales indique que la tournée des municipalités pour la démarche MADA est débutée. Le colloque de Carrefour Action municipale et famille se tiendra le 27 mai. Au niveau du Centre d'Action bénévole (CAB), les inondations ont augmenté la tâche des bénévoles. Au niveau de la Table de concertation culturelle, le 26 juin les nouveaux personnages historiques de la Voix des Pionniers seront inaugurés. Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Table de concertation culturelle des élections au conseil d'administration se sont tenues. Un poste pour la municipalité de Stanstead-Est est toujours à combler.

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique indique qu'elle a participé à une réunion du CSP où la frappe policière à Coaticook contre un réseau de vendeurs de stupéfiants fut expliquée en détail. L'organisme de médiation citoyenne Le PONT est venu présenter comment établir une unité de médiation et le coût associé à ce service de justice alternative. Au niveau du Comité InfoCrime, la présidence et la vice-présidence du comité sont vacants. La nouvelle formule proposée par l'organisme est contraignante. Les membres du comité souhaitent continuer de faire de la publicité pour InfoCrime sans être tenu d'organiser des levées de fonds à cet effet.

Fernand Veilleux, responsable des dossiers de Cours d'eau indique que le comité de gestion de l'eau a accueilli un nouveau membre lors de sa dernière rencontre, soit Monsieur Yvon Pellerin, à titre de représentant des associations de lacs. Il y aura une rencontre du COGESAF, le 19 mai et l'Assemblée générale annuelle de l'organisme la semaine suivante.

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers d'aménagement a participé à la rencontre du comité dont le compte-rendu fut déposé pour les membres du conseil de la MRC. Il rappelle à titre de responsable du tournoi de golf que celui-ci se tiendra le 13 juillet au Club de golf de Coaticook.

Ghislaine Leblond, déléguée au CIARC indique que le CRIFA tiendra son gala méritas le 19 mai. Le dossier du biogaz est maintenant à l'Agence de l'efficacité énergétique. La situation financière de l'organisme prend du mieux. Deux nouveaux apprentis ont été embauchés et le site web de l'organisme se refait une beauté.

13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉQUIPE DE LA MRC

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités soient : la participation au comité régional piloté par la CRÉ-Estrie pour le congrès annuel de la FQM 2011 où l'Estrie sera la région vedette, rencontre avec le collectif d'action contre l'appauvrissement pour la présentation d'une première ébauche du portrait statistique en préparation du forum régional qui se tiendra le 19 mai prochain, rencontres du comité local et du comité conjoint pour le Mont Hereford, rencontre du comité de diversification régional, rencontres pour la préparation de l'Entente spécifique sur le développement culturel, etc.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les principales activités de l'équipe de la MRC, sont : les demandes de révision du rôle d'évaluation, les inspections en marge du Schéma de couverture de risque en incendie, la préparation du rapport annuel et du formulaire pour la préparation des plans d'intervention, la préparation du Camp 911, la poursuite de la campagne de sensibilisation avec des personnages de bande dessinée, présentation à plusieurs groupes d'écoliers sur la gestion des matières résiduelles, diffusion du guide «événement zéro déchet», encadrement de l'écoconseiller, rencontres de producteurs pour des plans de stabilisation de cours d'eau, visites avec le MDDEP et Urgence Environnement pour les travaux après-inondation, visites de propriétés pour la caractérisation dans le bassin versant de la rivière Coaticook et le bassin versant du Lac Lindsay, rencontres de municipalités et de comité-famille pour la démarche MADA, suivi du plan de communication, analyse de statistiques, préparation de l'édition 2011-2012 du planificateur ÉLÉ, dépôt du plan d'action 2011-2012 et bilan des projets 2010-2011 des partenaires pour de saines habitudes de vie, poursuite du travail amorcé pour le nouveau schéma d'aménagement et de développement, rédactions de divers règlements d'urbanisme, rédaction des protocoles d'entente du Pacte rural, suivi du déploiement de la phase 3 d'Internet haute vitesse, émission de 3 nouveaux permis d'abattage d'arbres, suivi des demandes acceptées pour la Fondation Bon Départ de Canadian Tire, soutien aux diverses municipalités pour les services d'animation estivale, mise à jour de la pochette d'information pour la Culture à l'école, suivi du dossier du patrimoine religieux et de restauration des cimetières, cartographie diverse, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 POSTES AFFICHÉS AU SALON DE L'EMPLOI

À titre d'information, la secrétaire dépose une liste des postes affichés lors du Salon de l'emploi.

13.4.2 PASSAGE DU DÉFI DES CANTONS-DE-L'EST - 10 SEPTEMBRE 2011

La secrétaire dépose l'information et le trajet emprunté lors du passage du Défi des Cantons-de-l'Est le 10 septembre 2011. Plus de 1 400 cyclistes participeront à cette activité.

13.4.3 INVITATION – PROGRAMME CONCILIATION ETUDES-TRAVAIL

La secrétaire dépose l'invitation à participer à la conférence de presse du 31 mai 2011 pour le Programme Conciliation études-travail.

13.4.4 BULLETIN DE L'AÎNÉ AU P'TIT DERNIER

La secrétaire dépose le bulletin «De l'aîné au P'tit dernier» et invite les élus à transmettre l'information à leurs citoyens.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.5 NOURRIR L'AVENIR D'UN ENFANT – CLUB LIONS DE COATICOOK INC.

La secrétaire dépose la lettre de remerciement pour l'aide financière de la MRC du Club Lions de Coaticook Inc. pour le programme «Nourrir l'avenir d'un enfant». 35 élèves ont bénéficiés de repas chauds gratuits cette année. En pièce jointe, la publicité arbore fièrement le logo de la MRC à titre de partenaire.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h28.

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 18 mai 2011.

Responsable des archives